
Commission Administrative Paritaire Départementale du 9 septembre 2013

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

La rentrée scolaire 2013, année de la mise en œuvre de la « refondation » du ministre Peillon, intervient quelques jours après l'annonce du projet Ayraut qui poursuit et aggrave la loi Fillon sur les retraites. Ainsi les mesures de « refondation de l'école » commencent par l'annonce que les personnels de l'Education nationale qui débutent leur carrière en moyenne à 26 ans partiront à 69 ans pour une retraite à taux plein. C'est tout un programme !

Cette rentrée 2013-2014 va encore malheureusement être marquée par une aggravation des conditions de travail des personnels et des élèves : les postes manquent, les moyens manquent, les personnels manquent !

Le recours constant à des emplois précaires, à temps et salaires partiels, avec des statuts différents, se substituant aux postes statutaires de fonctionnaires n'est pas acceptable.

Les 193 C2, étudiants contractuels de droit privé, sont intégrés, pour la plupart, sur des petites écoles sans aucune formation, sous le tutorat des directeurs qui n'ont pas été forcément volontaires et formés et qui ne seront pas rémunérés.

Par ailleurs, comme notre fédération l'a signalé en CTSD, samedi dernier, dans les Bouches du Rhône, comme ailleurs, peu de postes ont été utilisés pour ouvrir des classes, mais pour répondre aux orientations ministérielles (dispositif « Plus de maîtres que de classe » et scolarisation des enfants de moins de 3 ans).

Les 144 postes restitués cette année pour accueillir 1500 élèves supplémentaires ne compenseront jamais les 285 perdus depuis 2008. Ce qu'attendent parents et enseignants et ce que revendique Force Ouvrière c'est l'ouverture des postes et classes nécessaires.

La réforme des rythmes scolaires, massivement rejetée par la profession va perturber cette année la vie de trois circonscription dans notre département. Contrairement aux autres organisations syndicales représentatives, le SNUDI-FO n'est pas pour une « bonne application » de cette « contre réforme » et les collègues pourront compter sur Force Ouvrière pour s'opposer à la réforme des rythmes scolaires, à l'application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école et à toutes leurs conséquences néfastes pour l'école et les enseignants !

Les annonces ministérielles de juin dernier sur l'évolution du statut et des fonctions du directeur d'école prévoient de publier un référentiel de compétences du directeur qui mélangerait des missions d'Education nationale et des missions relatives « aux relations avec la collectivité territoriale et les différentes institutions ».

Ce référentiel, qui remplacerait de facto les dispositions prises dans le décret de 1989, placerait le directeur sous l'autorité de la collectivité territoriale, dont il deviendrait, dans les faits, un employé ! Voilà donc le statut du directeur d'école à nouveau à l'ordre du jour, avec la création d'un grade d'accès fonctionnel à l'emploi de directeur, déconnecté des tâches d'enseignement et du corps des PE, retirable à tout moment, sans contrôle des instances paritaires... On est loin des revendications des directeurs : respect strict du décret de 1989 sur les missions des directeurs, augmentation des décharges, revalorisation des salaires et maintien du statut de fonctionnaire d'état.

Ainsi, les contre réformes continuent à désorganiser le fonctionnement des établissements. Les ministres changent mais la méthode reste !

Nous sommes loin de la « rentrée apaisée » et « techniquement réussie » dont parlent le ministre Peillon et ses soutiens.

Le gouvernement annonce une série de réunions de travail dont le but est de mettre en adéquation les statuts et les obligations de service des personnels avec les nouveaux besoins de son école du socle territorialisée ; nos statuts, droits, salaires, retraites, sont remis en cause dans une logique d'austérité ; c'est dans ce contexte que le SNUDI FO s'associe à l'appel des confédérations FO et CGT, rejointes par

la FSU et Solidaires, à la journée nationale interprofessionnelle de grèves et manifestations le 10 septembre contre le projet de réforme des retraites, pour l'augmentation des salaires, pour la création de postes et d'emplois.

Concernant les opérations du mouvement à titre provisoire, point central de l'ordre du jour de cette instance, notre organisation syndicale tient à faire plusieurs remarques :

Nous tenons à remercier tout d'abord toute l'équipe de la Division du personnel pour leur investissement professionnel et personnel, pour leur réactivité face à nos sollicitations, pour les délais de transmission des projets d'affectation, nous permettant de jouer notre rôle de délégué du personnel en informant les collègues tout au long du processus.

Cette relation de confiance et de transparence avec les organisations syndicales, s'exprime par la qualité des différents groupes de travail qui se sont tenus en juillet et fin août.

L'administration a tenu compte, cette année, de nos remarques quant à la nomination des collègues à la 3^{ème} phase, en décidant que ce soit des collègues à plus forts barèmes qui soient rattachés provisoirement sur des circonscriptions proches de leur domicile, dans l'attente d'une affectation.

Pour autant, nous tenons à faire un certain nombre de remarques sur les opérations du mouvement 2013.

Comme l'an passé, le mouvement à titre provisoire informatisé n'a pas offert aux collègues l'ensemble des postes vacants. Si l'administration a accepté de remettre dans la liste des postes vacants les postes de direction libérés par des départs en retraite, il aurait été possible de faire de même pour les postes d'adjoint et spécialisés.

De même, l'attribution très tardive des postes PARE a privé des collègues de pouvoir postuler sur les nouveaux supports. Certains auraient pu les obtenir au barème et se sont estimés lésés puisqu'ils ont pu être finalement attribués, lors de la phase manuelle, à des collègues avec un barème moindre.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris en compte ces aspects que nous vous avons très largement signalés et que vous n'avez pas publié un additif à la liste des postes.

Si nous relevons les efforts et la disponibilité de l'équipe de la Division du personnel, il est évident que les moyens et les conditions de travail des personnels administratifs ont un impact direct sur la qualité des opérations du mouvement.

Comment expliquer sinon, qu'avec un calendrier des opérations du mouvement à titre définitif avancé de plus de 20 jours cette année, on puisse encore se retrouver avec une « impossibilité technique » de pouvoir publier l'ensemble des postes vacants ?

Nul n'est à l'abri de défaillances techniques (panne du serveur) et personnelles (arrêts maladies) mais il est de votre responsabilité, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de donner les moyens matériels et humains au service de la DP afin d'organiser ces opérations qui sont très importantes dans la carrière des enseignants.

Il n'est pas concevable que le mouvement d'un département tel que le nôtre repose uniquement sur une équipe aussi peu nombreuse et qui ne compte ni son temps ni son énergie dans ces opérations.

Les dernières nominations à titre provisoire vont être prononcées aujourd'hui et se poursuivront dans les prochaines semaines.

La priorité par le barème n'a pas toujours prévalu dans les rattachements provisoires aux circonscriptions effectués pour la rentrée.

Le SNUDI FO demande le respect du barème pour l'attribution des derniers postes restant à pourvoir.

En questions diverses, nous souhaiterions aborder la question des obligations réglementaires de service (délai de convocation à des animations obligatoires et emploi du temps des stagiaires ASH).